

Bac pro Aménagements Paysagers

Par apprentissage ou alternance

Version octobre 2024



Durée : 3 ans

- 20 à 24 semaines en entreprise du paysage
- 16 à 18 semaines à l'établissement scolaire (CFA)
- Délai d'accès : inscriptions possibles de janvier jusqu'au jour de la rentrée en septembre.

Prérequis / Modalités

- Statut d'apprenti ou scolaire
- Être âgé de 15 à 29 ans révolus à la date de signature du contrat d'apprentissage (pour les apprentis)
- Seconde : sortir d'une 3ème générale ou de l'EA
- Première : après une seconde NJPF ou un CAPA 2
- Entretien de motivation avec le jeune et la famille
- Niveau scolaire (bulletins de notes)
- La maîtrise de la langue française est nécessaire.

Modalités d'évaluations/ Examen

Diplôme d'État (délivré par le Ministère de l'Agriculture), niveau BAC obtenu à partir :

- D'un contrôle continu en cours de formation pour 2/3 du diplôme sur l'année de première et de terminale avec 16 épreuves de matières générales et professionnelles.
- De 4 épreuves terminales pour 1/3 du diplôme : Français, mathématiques, histoire-géographie, épreuve technique, soutenance de rapport de stage.
- Formation à la sécurité pour la conduite d'engins de chantier ACES (mini-pelle et chariot élévateur télescopique)
- Formation certiphyto (utilisation des produits phytosanitaires)

Objectifs

- Conforter et enrichir sa formation générale
- Obtenir une reconnaissance et une qualification professionnelle
- Maîtriser la conception de jardins et la conduite de chantier
- Maîtriser la maçonnerie paysagère
- Maîtriser l'aménagement végétal
- Poursuivre en formation supérieure (BTS) ou spécialisée (Certificat de Spécialisation)

Aptitudes

- Diagnostiquer un chantier et son contexte
- Gérer, approvisionner et distribuer des consignes pour les travaux sur un chantier
- Préparer des sols, supports et faire des choix et implantation de végétaux
- Diagnostiquer de l'état de végétaux pour organiser, réaliser un chantier d'entretien
- Réaliser des terrassements, mise en place de réseaux et constructions paysagères

Compétences

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- Débattre à l'ère de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Contenu de la formation

En entreprise : Acquisition des connaissances pratiques en réalisant les activités de l'entreprise paysagère et de structures collectives (communes, villes) : conception création et entretien de parcs et jardins, organisation et suivi de chantier, maçonnerie paysagère, connaissance et plantation de végétaux, ... Connaissance du fonctionnement de l'entreprise et de son organisation de travail.

A l'établissement :

- Modules généraux : Français, anglais, éducation physique et sportive, histoire-géographie, mathématiques, informatique, biologie, écologie, physique-chimie.
- Modules spécifiques et professionnels : Fonctionnement des entreprises d'aménagements paysagers et de son environnement, approche du paysage, écologie et développement durable, connaissance du végétal et de la physiologie des plantes, fonctionnement et maintenance des matériels et équipements, technologies paysagères, conduite des chantiers d'aménagements paysagers. Attestation de conduite d'engins de chantier (ACES)

Accessibilité

Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap

Vers quels métiers ?

- Ouvrier spécialisé en travaux paysagers
- Chef d'équipe - Conducteur de travaux
- Responsable d'entreprise
- Agent communal en espaces verts
- Employé territorial en espaces verts

Poursuite d'études

- BTSA (Aménagements Paysagers, Technico-commercial, ..)
- Licence professionnelle
- Certificat de Spécialisation (Constructions Paysagères, élagage, terrains de sport, ...)